

FAQ Schoolinked

Questions posées par les écoles et réponses de l'Office de l'éducation numérique, regroupées par thème — 33 questions, 5 thèmes.

Sommaire

 Absences & justificatifs	10
 Comptes, accès & droits	9
 Communication & messages	6
 ISM	5
 Application & disponibilité technique	3

Absences & justificatifs · 10 questions

- 1 La direction peut-elle voir les communications envoyées par les enseignants ?**
Non, sauf si elle est dans la liste des destinataires et/ou co-gestionnaires.
- 2 L'octroi d'un jour joker étant de la compétence de la direction selon les directives du SE, n'est-il pas possible de paramétrer un module spécifique à cette fin pour éviter les couacs (validation par un enseignant) ? Cela permettrait en outre de limiter le nombre à deux jours maximum + empêcherait les parents d'effectuer une demande hors délai. Dans le cas contraire, ce développement me paraîtrait nécessaire pour limiter notre charge de travail.**
Chaque école définit ses procédures pour ce qui concerne les absences. Pour l'instant, aucun développement spécifique en ce sens n'est possible. L'application Schoolinked est utilisée aussi dans d'autres cantons.
- 3 Peut-on différencier les droits pour la gestion des absences en fonction de la durée de l'absence ou le type ?**
1/2 journée --> enseignant
au-delà --> direction...
Cela n'est pas prévu. L'application Schoolinked est utilisée aussi dans d'autres cantons.
- 4 Qu'en est-il des certificats médicaux pour le sport : absence récurrente au cours de sport pour une durée déterminée ou non.**
Une absence récurrente peut être annoncée et le certificat/dispense peut être téléchargé.
- 5 Est-il possible de gérer les absences ou inscriptions au repas et à l'étude?**
Actuellement non.
Un formulaire permettrait de collecter les inscriptions mais c'est une liste statique, ni les changements ni les absences ne seraient prises en compte.

6 Y a-t-il des notifications pour les nouvelles absences ? (gestion par le secrétariat)

Oui

7 Comment procéder si le parent n'annonce pas le retour de son enfant ?

L'enseignant ou le secrétariat peut le faire.

8 Quand on dit qu'une absence est validée par "l'école": qui est l'école? Enseignant-e? Direction? Comment gérer les droits?

Cela dépend de l'organisation de l'école et des procédures en oeuvre. Les enseignants, la direction et le personnel administratif peuvent techniquement le faire.

9 Pour les demandes d'absence pourrait-on demander au parent d'indiquer l'heure prévue de départ de l'école et l'heure prévue de retour à l'école ? Les horaires du rendez-vous sont moins pertinents et peuvent induire des confusions entre l'heure de rendez-vous et l'heure de départ/retour.

Les écoles déterminent leurs propres règles pour l'annonce des absences.

1 Est-ce qu'un élève peut annoncer la demande d'absence en lieu et place de ses parents?

0 Cela pourrait être possible s'il a accès au code parents (selon la validité de celui-ci) ou s'il se connecte au compte de ses parents (tout comme il pourrait envoyer un mail au nom de ses parents). Néanmoins, les notifications suivantes arriveraient directement chez les parents.

Comptes, accès & droits · 9 questions

1 Le code parents est envoyé par courrier postal? Quelle serait la bonne pratique?

Chaque école détermine le moyen qu'elle estime le plus sûr pour transmettre le code aux parents: courrier postal, réunion de parents, via email...

2 Si on a un établissement scolaire primaire + le cycle d'orientation, est-il possible d'avoir sous le même nom (secrétaire) tous les établissements ?

Plusieurs établissements peuvent s'afficher en haut à gauche de la fenêtre Schoolinked . Les éventuelles communications partent ensuite seulement pour 1 établissement. Pour avoir un seul établissement, il faudrait que le GE regroupe les écoles primaires et le CO.

3 Qui a accès aux absences et aux justificatifs fournis ? Uniquement les enseignant-es de la classe ? Uniquement la direction ? Les deux ?

Les titulaires et le deuxième enseignant de la classe ont accès, tout comme le personnel administratif et la direction.

4 Y a-t-il une politique différente d'utilisation pour les élèves du S2, voire majeurs?

Les élèves majeurs peuvent utiliser l'application en leur nom propre. Les élèves mineurs du S2 demeurent sous la responsabilité légale de leurs parents.

5 Peut-on intégrer des personnes externes à l'école, par exemple des bénévoles pour les sorties?

On peut créer des utilisateurs. Mais ce n'est pas prévu de créer des personnes externes au monde de l'école (comme la bibliothécaire, la logopédiste ou la directrice de l'UAPE). En principe, cela est réservé pour les professionnels (cf. Cadre d'usage).

6 Le problème des doubles casquettes a-t-il été résolu ? Lorsqu'une personne doit se connecter en tant qu'enseignant ET en tant que parent d'élève par exemple. Ou encore... Directeur/-trice et parent d'élève.

Cette fonctionnalité est en cours de développement et devrait être réglée pour la rentrée 2026.

7 L'arrivée de nouveaux élèves peut-elle poser problème ? Si nous devons attribuer un code à un nouvel élève / à ses parents, faudra-t-il faire un nouveau publipostage à chaque arrivée ? Est-ce qu'une bonne pratique peut être conseillée ?

Pour les élèves déjà connectés à Schoolinked en Valais, il n'y a pas de souci. Son compte le suit. Si on parle d'un élève qui arrive d'un autre canton/pays, il faut lui envoyer la lettre-type que vous avez prévue et lui transmettre son code.

8 N'y a-t-il pas moyen que Schoolinked conçoive un document qui génère automatiquement le QRcode requis pour l'inscription de chaque enfant ?

Ce n'est pas prévu. Avec le publipostage, les écoles sont ainsi libres de rédiger leur propre lettre. Il y a "juste" cette petite manipulation à maîtriser (1 seule fois, puisque c'est un publipostage).

Si en cours d'année, un QR-code doit être créé pour un élève seulement, un programme générateur de QR-code peut être utilisé et il suffit de copier-coller le QR-code généré.

9 Est-ce que les parents peuvent créer 2 comptes différents avec le même QR code ?

Oui effectivement, un parent peut scanner plusieurs QR (et avoir plusieurs enfants) et un QR "enfant" peut être scanné par plusieurs personnes (avoir plusieurs parents).

Communication & messages · 6 questions

1 Comment fait-on lorsque nous sommes deux personnes au secrétariat (travaillant durant des jours différents) pour recevoir en commun les communications. Ma collègue reçoit des communications et inversement mais l'autre ne les voit pas et ne peut pas répondre.

Il faut mettre un co-gestionnaire : par exemple, secrétaire A écrit le message et secrétaire B, active comme co-gestionnaire, peut répondre ...

2 Lors de l'exportation Excel, à la suite d'un formulaire destiné à l'ensemble de la classe, est-ce possible de faire apparaître le nom des élèves pour faciliter la gestion de l'organisation (en plus de celui des parents) ?

C'est le nom de l'élève qui apparaît dans l'exportation Excel et non pas celui du parent. Le libellé a été corrigé dans la nouvelle version.

3 Est-ce que les parents peuvent choisir la langue de communication ?

Non, les parents peuvent choisir la langue de l'interface (français, allemand ou anglais). Pour traduire des messages, ils doivent utiliser d'autres outils.

- 4 Peut-on relancer uniquement les parents qui n'auraient pas confirmé la lecture d'un message important (pour éviter de déranger les autres avec un rappel) en cliquant sur un simple bouton ?**
Oui, il y a la fonction "relancer" qui ne cible que les personnes qui n'ont pas encore pris connaissance du message.
- 5 Actuellement, on ne peut pas effacer les messages. Est-ce que c'est prévu de le pouvoir à l'avenir? Ou de les archiver?**
Oui il est prévu de l'implémenter, mais pas encore pour la rentrée 2026.
- 6 si je veux écrire aux 2 parents d'un élève, en choisissant le nom de l'élève cela se passe comment?**
Si on fait une communication à un élève, le message s'adresse à tous ceux qui en ont la charge (donc tous ceux qui ont scanné le QR-Code). Ensuite, s'il y a une réponse attendue (formulaire de réponse), le premier "parent" qui y répond valide le formulaire pour l'enfant et les autres parents voient la réponse en lecture seule.

ISM · 5 questions

- 1 Peut-on extraire les absences d'un élève en particulier, par exemple en vue d'un réseau? Doit-on passer par ISM comme avant?**
ISM demeure l'outil officiel pour les absences. Toutes les absences doivent donc être reportées dans cet outil.
- 2 Si on fait une séance de parents de futurs 1H au printemps, à partir de quand peut-on les intégrer dans le programme? Est-ce possible de le faire avant la fin de l'année en cours?**
Oui, si les élèves sont intégrés dans l'ISM
- 3 Est-ce que les absences traitées par Schoolinked sont synchronisées avec ISM ? Cela ne me paraît pas possible du fait que nous gérons des périodes et pas des heures d'absence. Merci !**
Actuellement, les absences ne sont pas synchronisées avec ISM. Il s'agit d'un nouveau développement qui pourrait être planifié.
- 4 Est-ce qu'il y a un lien entre les absences indiquées sur Schoolinked et les absences comptabilisées sur ISM et donc inscrites dans le carnet ? Ou l'enseignant doit-il toujours inscrire les absences sur ISM ?**
ISM demeure l'outil officiel pour les absences. Toutes les absences doivent donc être reportées dans cet outil.
- 5 Quel est le lien entre le contrôle des absences dans ISM et Schoolinked?**
Pour le moment, il n'y a aucun lien entre les absences Schoolinked et ISM. Elles doivent être reportées manuellement. Nous analysons les possibilités de lier les deux. C'est un développement important, déjà demandé plusieurs fois.

Application & disponibilité technique · 3 questions

1 A partir de quand chaque école pourra se connecter à Schoolinked ? Et comment ?

Dès la rentrée 2026. Il faut faire une demande à l'OEN par le support.

2 Est-ce obligatoire pour les parents de télécharger cette application?

Non, ils peuvent aussi utiliser le site Web. S'ils refusent d'utiliser Schoolinked, les informations doivent être transmises par un autre biais (agenda, feuilles volantes...)

3 Nous avons un parent qui a son Playstore enregistré en Inde. Il ne peut pas télécharger Schoolinked... Y a-t-il un moyen de contourner ce problème?

Aucune limitation géographique pour le Google Play n'a été définie plusieurs installations ont été constatées dans d'autres pays en Europe (d'après les statistiques Google Play). A régler au cas par cas si besoin (avec un ticket à l'OEN).

Le parent peut toujours utiliser la version web (schoolinked.app) mais ne recevra pas de notifications. Il est aussi possible de se créer un compte Google en Suisse (il est possible d'avoir plusieurs comptes Google).